

Méry-sur-Marne

République française Liberté • Égalité • Fraternité

DECISION DU MAIRE N°2024-06

REVISION DU ANNUEL DU LOYER DANS LE CADRE DU BAIL ACCORDÉ A MONSIEUR ULDRICK GESELL LE 1ER AVRIL 2023

Le maire de Méry-sur-Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22;

Vu la délibération n°2023-006 du 6 avril 2023 donnant délégation de pouvoir au maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu l'arrêté n°2022-24 du 1^{er} juillet 2022 par lequel le maire a délégué son pouvoir de signature à monsieur Bruno Clément, adjoint au maire, en matière de finances, budget, fiscalité et comptabilité publique ;

Vu le contrat de location d'un appartement, sis un le conclu entre la commune et monsieur Uldrick Gesell le 1er avril 2023 ;

Vu la loi n°2022-1158 du 16 août 2022 sur le pouvoir d'achat, notamment son article 12 ;

Vu la délibération n°2016-26 du 6 décembre 2016 décidant la révision annuelle des loyers des appartements appartenant au domaine privé de la commune ;

Considérant l'indice de révision des loyers T4 2023 applicable au loyer de monsieur Uldrick Gesell qui a été fixé à 680,00 € en 2023 ;

Considérant que la loi sur le pouvoir d'achat plafonne la révision des loyers en métropole à 3,5% du loyer précédent ;

DECIDE

Article 1 : Le loyer de monsieur Uldrick Gesell est révisé en application de la formule suivante :

680,00 € x (indice de référence des loyers du 4ème trimestre de l'année 2023 / indice de référence des loyers du 4ème trimestre de l'année 2022) soit 680,00 € x (142,06/137,26)

Article 2 : Le loyer de monsieur Uldrick Gesell est fixé à 703,80 € à compter du 1er avril 2024.

<u>Article 3 :</u> Le montant de la provision pour charges s'additionnant au loyer sera calculé sur la base de la quote-part des charges communes incombant à monsieur Uldrick Gesell.

A Méry-sur-Marne, 5 avril 2024

Pour la maire, l'adjoint délégué aux finances

Bruno Clément

Seine-et-Marne Arrondissement de Meaux Canton de la Ferté-sous-Jouarre

www.mery-sur-marne.fr

@MairiedeMerysurMarne